

Projet de Procès-Verbal – Assemblée Générale 2026

L'an deux mille vingt-six,

Les membres de l'association se sont réunis en **Assemblée Générale Ordinaire**, sur convocation en date du cinq juin deux mille vingt-six.

Ils ont été amenés à se prononcer par vote électronique lundi 22 juin 2026 à 00h00 au dimanche 28 juin 2026 à 23h59 sur les résolutions mentionnées à l'ordre du jour.

L'Assemblée est présidée par **Emmanuel PEIGNE**.

Les votes électroniques permettent de constater que sur les XXXX membres inscrits, XXX ont votés.

Rappel de l'ordre du jour

1. Introduction par le Président
2. Approbation du Rapport annuel d'activité 2025
3. Présentation du Rapport financier, du Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels et Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025
4. Affectation du résultat en Réserves
5. Présentation du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées et Approbation de ces dernières
6. Délibération sur la fin du mandat du Commissaire aux comptes et du suppléant
7. Quitus aux administrateurs pour l'année 2025
8. Présentation des actions 2026/2027
9. Adoption du budget prévisionnel 2026 et fixation de la cotisation des adhérents
10. Questions diverses, à communiquer par mail à contact@gynerisq.fr

Le mot du Président

L'année 2025 a été marquée par deux profonds changements dans l'organisation de GYNERISQ.

D'une part, quatre administrateurs parmi les douze, tous présents à l'origine de GYNERISQ en 2007, ont quitté le CA. GYNERISQ leur doit beaucoup : leur clairvoyance à l'origine, leur détermination et leur travail pour la création de l'organisme d'accréditation des gynéco-obstétriciens, leurs idées novatrices tout au long de son développement. Ils ont été à l'origine de la production de très nombreux travaux fondateurs dans la gestion du risque qui fondent la place très singulière et remarquée de GYNERISQ dans le paysage de notre spécialité.

D'autre part, l'administration a été réorganisée après le départ de Béatrice LE NIR connue et appréciée de tous.



Chloé CARRIERE et Stéphanie DOUSSET assument cette tâche depuis mars 2025 avec la même disponibilité (contact@gynerisq.fr et 06.88.45.89.24) et de très grandes compétences à la disposition de tous les accrédités notamment pour les travaux d'extraction de la base REX de l'HAS. Deux informaticiens nous accompagnent pour les sites internet gynerisq.net / gynerisq.fr.

*1171 médecins sont accrédités, dont 319 en équipe.
206 demandes d'engagement ont été enregistrées (en hausse de 53% par rapport à 2025)*

*36 équipes sont accréditées.
Deux nouvelles équipes demandent chaque mois leur engagement, de sorte que le nombre d'équipes va doubler en 18 mois.*

L'exercice « libéral » représente 80% des médecins accrédités cependant, on observe un inversement de la tendance chez les engagés qui sont majoritairement « public ou mixte » (69%).

GYNERISQ est toujours présent au congrès de Paris Santé Femme avec en 2025 un sujet unique sur la dystocie des épaules.

Lors des accréditations en équipe des DPC sont proposés, avec un travail en cours important pour en augmenter les thèmes proposés.

La coopération avec le CNGOF est renforcée par la participation de GYNERISQ au choix des thèmes des RPC et à leur élaboration. De même un partenariat avec la CNEMM est à l'étude.

Une convention de partenariat est toujours à l'étude pour l'élaboration par GYNELOG d'une brique informatique de gestion du risque selon un cahier des charges rédigé par GYNERISQ. Ce projet lourd à concevoir devra aboutir en 2026.

*L'objectif de se rapprocher des adhérents reste au centre des préoccupations.
L'organisation des réunions prévues dans ce sens ont été retardées par l'augmentation très importante des engagements d'équipes.*

*GYNERISQ a besoin de nouveaux experts.
Ils sont issus des médecins accrédités, leurs candidatures validées par la commission scientifique, leur formation assurée par l'HAS puis par l'organisme.
Contactez l'organisme si vous êtes intéressés.*

*Très confraternellement à votre service.
Dr. Emmanuel Peigné
Président de GYNERISQ*





Vote des Résolutions

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la présentation du Rapport Annuel d'Activité de GYNERISQ pour l'année 2025, l'approuve dans toutes ses dispositions.

OUI : XX voix / NON : XX voix / ABSTENTION : XX voix

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance :

- de la présentation des comptes annuels pour l'année 2025,
- du rapport sur la situation financière de l'Association,
- du rapport du Commissaire aux Comptes,

approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

OUI : XX voix / NON : XX voix / ABSTENTION : XX voix

Troisième résolution

L'Assemblée Générale approuve la proposition d'affectation du résultat de l'exercice d'un montant de 5 790,00 € en Réserves.

OUI : XX voix / NON : XX voix / ABSTENTION : XX voix

Quatrième résolution

Après lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée Générale approuve le rapport spécial et les conventions mentionnées dans ce rapport.

OUI : XX voix / NON : XX voix / ABSTENTION : XX voix

Cinquième résolution

L'assemblée prend acte de l'expiration des mandats du commissaire aux comptes titulaire M. Benjamin Delory et suppléant la société ITECAC et décide à titre de remplacement de procéder à la nomination en qualité de Commissaire aux comptes titulaire la société ITECAC représentée par David DI MEO, et en qualité de commissaire aux comptes suppléant : monsieur Benjamin DELORY pour un mandat de six ans couvrant les exercices 2026 à 2031. Le renouvellement du mandat interviendra lors de l'AG 2032 appelée à statuer sur l'exercice clos au 31/12/2031.

OUI : XX voix / NON : XX voix / ABSTENTION : XX voix

Sixième résolution

L'Assemblée Générale donne quitus pour leur gestion, pour l'exercice écoulé, à tous les Administrateurs.

OUI : XX voix / NON : XX voix / ABSTENTION : XX voix



Septième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la proposition des actions 2026 - 2027 :

OUI : XX voix / NON : XX voix / ABSTENTION : XX voix

Huitième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la proposition de budget pour l'année 2026, l'approuve dans son intégralité.

Elle fixe la cotisation des adhérents au montant total de 500 €, correspondant au montant fixé par arrêté en application de l'arrêté du 28 décembre 2021 fixant le niveau de la partie de l'aide mentionnée à l'article D. 185-1 et le niveau du montant et de l'aide mentionnés à l'article D. 185-4 du code de la sécurité sociale versés à l'organisme agréé.

OUI : XX voix / NON : XX voix / ABSTENTION : XX voix

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Président et à la Coordinatrice Administrative, porteurs d'une copie du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.

OUI : XX voix / NON : XX voix / ABSTENTION : XX voix

Le Président
Emmanuel Peigné

Le Président Adjoint
Stéphanie Pittion-Quiniou

